



EXPERENTIA MUTUA OMNIBUS PRODEST

INTOSAI

International Organization of Supreme Audit Institutions

Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques

Internationale Organisation der Obersten Rechnungskontrollbehörden

Organización Internacional de las Entidades Fiscalizadoras Superiores

والمحاسبة العامة المالية للرقابة العليا للأجهزة الدولية المنظمة

INTOSAI — RAPPORT ANNUEL 2022

ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT

Publié en
éditions séparées en allemand, anglais, espagnol et français,
par le Secrétariat général de l'INTOSAI.

La base de la signature et de la traduction a été l'édition anglaise.



CONTACT | CONTACT | KONTAKT | CONTACTO | الاتصال

INTOSAI Generalsekretariat

Rechnungshof Österreich

Dampfschiffstrasse 2

1030 Vienna – Vienne – Wien – Viena – فيينا

Austria – Autriche – Österreich – Austria – النمسا

Tel. +43 1 71171-8905, -8323

Fax +43 1 7180969

intosai@rechnungshof.gv.at

Sommaire

I.	Introduction	1
I.1	Historique de l'organisation.....	1
I.2	Statut légal de l'INTOSAI	1
I.3	Secrétariat général de l'INTOSAI	1
I.4	Déclaration de la Secrétaire générale de l'INTOSAI	2
II.	Rapport d'activités et faits saillants concernant les décisions prises en 2022	3
II.1	Généralités.....	3
II.2	Les activités de l'INTOSAI en 2022 et le XXIV ^e INTOSAI.....	3
II.3	Plan stratégique de l'INTOSAI pour la période 2023 à 2028.....	4
II.4	Audit des états financiers 2021 de l'INTOSAI.....	5
II.5	Circulaire no. 84 de l'INTOSAI	5
III.	Rapport de l'auditeur indépendant — 3 mai 2023.....	6
IV.	États financiers 2022.....	9
IV.1	État de la situation financière	9
IV.2	État de la performance financière	10
IV.3	État des variations de l'actif net/situation nette	11
IV.4	État du flux de trésorerie	12
IV.5	État de comparaison des montants budgétisés et réels.....	13
IV.6	Notes.....	14
6.1	Principales politiques comptables.....	14
6.2	Notes relatives aux états de la situation financière	20
6.3	Notes relatives aux états de la performance financière.....	25
6.4	Notes relatives aux états de la trésorerie	30
6.5	Notes relatives aux états de la comparaison des montants budgétisés et réels.....	32
Annex IV.6	Membres de l'INTOSAI	33

I. Introduction

I.1 Historique de l'organisation

L'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) est une organisation autonome, indépendante et apolitique établie comme institution permanente qui a pour but d'encourager les échanges d'idées et d'expériences entre les Institutions supérieures de contrôle des finances publiques dans le domaine du contrôle des finances publiques. Elle a son siège à Vienne, en Autriche. Les Statuts de l'INTOSAI (version 2019) et le Plan stratégique de l'INTOSAI pour la période 2017 à 2022 représentent la base principale de ses activités. La préparation des états financiers est prescrite expressément par le Règlement financier et les Règles de gestion financière de l'INTOSAI. L'INTOSAI est financée par le biais de cotisations versées par les membres, de versements volontaires et par des apports en nature.

I.2 Statut légal de l'INTOSAI

À compter du 1^{er} janvier 2022, l'INTOSAI a obtenu le statut juridique d'« autre organisation internationale » conformément à la loi fédérale autrichienne sur le siège social (règlement publié par le ministre fédéral des Affaires européennes et internationales conformément au Journal officiel fédéral de la République d'Autriche, 2021, partie II, Règlement n° 594).

I.3 Secrétariat général de l'INTOSAI

Le Secrétariat général de l'INTOSAI a son siège permanent à Vienne depuis 1968 (par décision du Vie Congrès de l'INTOSAI, Tokyo), dans les bâtiments de la Cour des comptes de la République fédérale d'Autriche. Le Secrétariat général assure le soutien administratif central à l'INTOSAI, gère le budget de l'INTOSAI, y compris la préparation des états financiers de l'INTOSAI, appuie le Comité directeur et le Congrès, facilite la communication entre les membres et organise des symposiums et des projets spéciaux.

La Présidente de la Cour des comptes de la République fédérale d'Autriche exerce la fonction de Secrétaire générale de l'INTOSAI.

Conformément à l'article 12, alinéa 3) des Statuts de l'INTOSAI (version 2019), la Cour des comptes de la République fédérale d'Autriche pourvoit le Secrétariat général en personnel, fournit les locaux nécessaires à son fonctionnement et prend en charge les dépenses encourues.

I.4 Déclaration de la Secrétaire générale de l'INTOSAI

Les états financiers pour l'exercice 2022 ont été établis en accord avec les Normes de comptabilité internationales du secteur public (IPSAS) et présentent fidèlement la situation financière, la performance financière et les résultats des opérations ainsi que le flux de trésorerie de l'INTOSAI.

(signé) **Dr. Margit Kraker**

Secrétaire générale de l'INTOSAI
Présidente de la Cour des comptes
Autriche

(signé) **Herbert Baumgartner**

Direction financière
Secrétariat général de l'INTOSAI
Autriche

II. Rapport d'activités et faits saillants concernant les décisions prises en 2022

II.1 Généralités

Conformément aux Statuts de l'INTOSAI, au Plan stratégique de l'INTOSAI pour la période 2017 à 2022, aux objectifs stratégiques et aux priorités transversales qui y sont décrits, toutes les instances de travail de l'INTOSAI ont œuvré au renforcement des capacités, au partage de l'expertise, à l'élaboration de normes pour des audits de haute qualité et au soutien de la profession d'audit par une interaction continue entre elles et avec les parties prenantes de l'INTOSAI.

II.2 Les activités de l'INTOSAI en 2022 et le XXIV^e INTOSAI

En 2022, l'INTOSAI s'est bien adaptée aux nouvelles conditions-cadres à la lumière et au lendemain de la pandémie. Les activités de l'INTOSAI se sont poursuivies de manière transparente et constructive : toutes les réunions de l'INTOSAI ont pu être organisées comme prévu et se sont tenues soit à distance, soit en personne.

L'année 2022 a également été marquée par d'intenses travaux de préparation pour le XXIV^e INCOSAI, qui a été accueilli par l'ISC du Brésil en tant que premier événement mondial en personne de la communauté de l'INTOSAI. Au total, quelque 700 représentants des ISC membres de l'INTOSAI ainsi que des parties prenantes externes — telles que les Nations Unies et d'autres organisations internationales — se sont réunis à Rio de Janeiro, au Brésil, du 7 au 11 novembre. Les principales discussions ont porté sur les thèmes du Congrès

- « Le rôle des institutions supérieures de contrôle des finances publiques dans les situations d'urgence » et
- « Une voix mondiale, un résultat mondial, un impact de grande portée »

En outre, les décisions fondamentales suivantes ont été prises au cours du Congrès et de la 76^{ème} réunion du Comité directeur de l'INTOSAI, qui s'est tenue immédiatement avant le XXIV^e INCOSAI :

- Adoption du Plan stratégique de l'INTOSAI pour la période 2023 à 2028
- Adoption du budget de l'INTOSAI pour la période 2023 à 2025
- Adoption des Statuts amendés de l'INTOSAI afin de refléter les évolutions actuelles au sein de l'INTOSAI et de rendre les opérations de l'organisation plus agiles
- Adoption du Manuel des Commissions de l'INTOSAI amendé afin de rendre l'organisation et l'accueil des réunions des Commissions plus durables, plus inclusives et plus efficaces

- Adoption du Rapport sur la performance et la reddition de comptes de l'INTOSAI pour la période 2017 à 2022
- Nomination de l'ISC d'Égypte comme hôte du XXV^e INCOSAI en 2025
- Nomination des ISC de la Jamaïque et de l'Équateur en tant qu'auditeurs de l'INTOSAI pour les états financiers de 2022 à 2024
- Adoption des Termes de référence de la Task force Communication de l'INTOSAI, présidée conjointement par le Secrétariat général de l'INTOSAI et l'ISC du Brésil
- Approbation du transfert de la Présidence de la Commission des normes professionnelles de l'INTOSAI de l'ISC du Brésil à la Cour des comptes européenne.

Le XXIV^e INCOSAI s'est conclu avec succès par l'adoption de la Déclaration de Rio, qui souligne l'importance capitale des ISC afin de préserver le fonctionnement efficace de l'administration publique et de soutenir celles touchées par des situations d'urgence. Elle reconnaît en outre la possibilité d'encourager et de renforcer la voix mondiale de l'INTOSAI en consolidant les relations institutionnelles et en améliorant l'efficacité de la communication entre l'INTOSAI et les ISC, ainsi qu'avec les organisations internationales et la société.

II.3 Plan stratégique de l'INTOSAI pour la période 2023 à 2028

Le Plan stratégique pour la période 2023 à 2028 de l'INTOSAI définit les priorités et les objectifs de l'INTOSAI et met notamment l'accent sur les défis émergents et les nouvelles opportunités. La Task force planification stratégique, qui a été créée en 2019 sous la conduite de l'ISC des États-Unis d'Amérique pour diriger sa préparation, avait pour objectif de créer un document concis accessible à la fois aux membres de l'INTOSAI et aux parties prenantes externes.

Le Plan stratégique de l'INTOSAI décrit la mission, la vision, les valeurs et les objectifs stratégiques de l'INTOSAI pour la période allant de 2023 à 2028. Les stratégies et les activités visant à atteindre les objectifs des buts sont définies dans des plans opérationnels distincts préparés par les Commissions chargées des objectifs respectifs et peuvent être mises à jour chaque année pour s'adapter à l'évolution de la situation. Par ailleurs, les stratégies sont guidées par les priorités organisationnelles suivantes :

1. Défendre et appuyer l'indépendance des ISC
2. Contribuer à la réalisation du Programme 2030 pour le développement durable
3. Soutenir le développement de la résilience des ISC
4. Promouvoir et encourager l'égalité et l'inclusion
5. Renforcer les partenariats stratégiques

Grâce à ces priorités, l'INTOSAI sera bien équipée pour poursuivre ses efforts de soutien et d'orientation des ISC dans un environnement en constante évolution et pour renforcer le profil de ses ISC membres.

II.4 Audit des états financiers 2021 de l'INTOSAI

Au printemps 2022, les ISC de la Lituanie et de la Jamaïque ont réalisé un audit des états financiers de 2021, qui ont été préparés conformément aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et qui donnent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et du flux de trésorerie de l'INTOSAI.

Le Secrétariat général de l'INTOSAI souhaite exprimer sa reconnaissance aux auditeurs externes de l'INTOSAI, les ISC de la Lituanie et de la Jamaïque, pour leur travail hautement apprécié et pour avoir apporté leur précieuse expertise à l'organisation dans son ensemble.

II.5 Circulaire no. 84 de l'INTOSAI

La Circulaire no. 84 de l'INTOSAI donne un aperçu détaillé des activités de l'INTOSAI en 2022. Elle est disponible sur le site web de l'INTOSAI à l'adresse suivante : <https://www.intosai.org/fr/documents/protected-area-login>



III. Rapport de l’auditeur indépendant — 3 mai 2023

Au Secrétariat général de l'INTOSAI

Opinion

Nous avons audité les états financiers de l'INTOSAI pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, composés de l'état de la situation financière, de l'état de la performance financière, de l'état des variations de l'actif net/capitaux propres, de l'état des flux de trésorerie, de l'état de comparaison des montants budgétés et réels, et des notes, y compris le résumé des principales méthodes comptables, pour l'exercice clos.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de l'INTOSAI au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

Fondement de l’opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes internationales des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section *Responsabilités de l'auditeur en matière d'audit des états financiers* de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'INTOSAI et du Secrétariat général de l'INTOSAI, conformément au *Code de déontologie* de l'INTOSAI (ISSAI 130), et nous nous sommes acquittés de nos autres responsabilités éthiques en vertu du *Code de déontologie* de l'INTOSAI. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Questions clés en matière d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de questions clés d'audit à signaler.

Responsabilités de la direction et des personnes chargées de la gouvernance concernant les états financiers

Le Secrétariat général est responsable de la préparation des états financiers conformément aux normes IPSAS, au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'INTOSAI. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en œuvre et le maintien des contrôles internes relatifs à l'établissement et à la présentation fidèle des états financiers qui ne comportent pas d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur ; la sélection et l'application de méthodes comptables appropriées ; et l'établissement d'estimations comptables raisonnables compte tenu des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers, la direction est responsable de l'évaluation de la capacité de l'entité à poursuivre son activité, de la présentation, le cas échéant, des questions liées à la continuité des activités et de l'application du principe de continuité des activités, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser ses activités, ou s'il n'y a pas d'autre solution réaliste que de procéder à cette liquidation ou cessation.

Les personnes chargées de la gouvernance sont responsables de la supervision du processus d'information financière.

Responsabilités des auditeurs pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble sont exempts d'inexactitudes importantes, qu'elles soient dues à des fraudes ou à des erreurs, et d'émettre un rapport d'audit comprenant notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais ne garantit pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISSAI détectera toujours une inexactitude importante lorsqu'elle existe. Les inexactitudes peuvent provenir de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme importantes si, individuellement ou dans leur ensemble, elles peuvent se révéler suffisamment importantes pour influencer les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'un audit conforme aux normes ISSAI, nous exerçons notre jugement professionnel et maintenons un scepticisme professionnel tout au long de l'audit. Nous :

- identifions et évaluons les risques d'inexactitudes importantes dans les états financiers, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit adaptées à ces risques et obtenons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une inexactitude importante résultant d'une fraude est plus élevé que celui résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion, une falsification, des omissions intentionnelles, des déclarations inexactes ou le contournement du contrôle interne ;

- obtenons une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit en vue de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Secrétariat général ;
- évaluons le caractère approprié des principes comptables utilisés ;
- concluons sur le caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe de continuité des activités et, sur la base des éléments probants obtenus, sur l'existence d'une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Secrétariat à poursuivre son activité. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport d'audit, sur les informations fournies à ce sujet dans les états financiers ou, si ces informations sont insuffisantes, de modifier notre opinion. Les conclusions sont basées sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Les conclusions sont basées sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Toutefois, des événements ou des conditions futurs peuvent amener l'entité à cesser d'être en situation de continuité des activités ;
- évaluons la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris la communication à fournir, et vérifions si les états financiers représentent les transactions et événements sous-jacents de manière à obtenir une image fidèle ;

Nous avons communiqué avec les personnes chargées de la gouvernance en ce qui concerne, entre autres, l'étendue et le calendrier prévus pour l'audit et les conclusions importantes de l'audit, y compris toute déficience significative du contrôle interne identifiée au cours de l'audit.

(signé) **Pamela Monroe Ellis**

Auditeur général
Jamaïque

(signé) **Carlos Riofrio Gonzales**

Contrôleur général de l'État
Équateur

IV. États financiers 2022

IV.1 État de la situation financière

au 31 décembre 2022 en EUR

	Notes	2022	2021
ACTIFS			
Current assets			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.2.1	619.060,17	967.072,41
Créances	6.2.2	44.064,02	28.931,70
Frais payés par acompte INTOSAI	6.2.3	4.847,51	1.392,94
Comptes de dépôt à terme	6.2.4	300.000,00	0,00
Total actifs à court terme		967.971,70	997.397,05
Actifs à long terme			
Propriété, installation et équipement	6.2.5	7.514,10	17.628,11
Immobilisations incorporelles	6.2.6	2.146,00	15.952,94
Total actifs à long terme		9.660,10	33.581,05
TOTAL ACTIFS		977.631,80	1.030.978,10
PASSIF			
Passifs à court terme			
Autres passifs à court terme	6.2.7	147.132,04	257.088,24
Provisions à court terme	6.2.8	7.500,00	6.082,67
Cotisations des membres par avance	6.2.9	20.246,75	21.596,19
Total passifs à court terme		174.878,79	284.767,10
Passifs à long terme			
Autres passifs à long terme	6.2.10	18.245,52	0,00
Total passifs à long terme		18.245,52	0,00
TOTAL PASSIF		193.124,31	284.767,10
ACTIFS NETS		784.507,49	746.211,00
ACTIFS NETS / SITUATION NETTE			
Excédents accumulés d'exercices précédents	-	746.211,00	1.003.762,44
Déficit/Excédent pour la période	6.3.13	38.296,49	-257.551,44
TOTAL ACTIFS NETS / SITUATION NETTE		784.507,49	746.211,00

IV.2 État de la performance financière

Pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2022 en EUR

	Notes	2022	2021
PRODUITS			
Cotisations			
Produit des cotisations établies	6.3.1 / Annex IV.6	380.380,00	379.196,00
Autres produits			
Autres produits	6.3.2	32.160,07	34.332,09
Intérêts bruts sur les comptes de l'INTOSAI	6.3.3	224,96	31,67
Produits de la reprise de provision	-	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS		412.765,03	413.559,76
CHARGES			
Contribution à l'IDI	6.3.11	-18.054,61	-18.796,36
Contribution au Congrès	6.3.10	-18.054,61	-18.796,36
Contribution à la RIVCP	6.3.7	-71.919,52	-74.886,41
Contribution aux objectifs strat.	6.3.6	-89.859,14	-93.567,82
Récompenses au personnel	6.3.9	-1.500,00	-3.300,00
Dépréciation	6.2.5/6.2.6	-23.920,95	-30.580,28
Déplacements	6.3.12	-75.291,30	-748,31
TI	6.3.9	-10.584,39	-7.908,65
Traduction	6.3.8	-42.041,89	-53.114,68
Interprétation	6.3.8	-7.800,00	-31.260,00
Fournitures de bureau	6.3.9	-509,12	-237,14
Impression	6.3.9	0,00	-1.000,00
Frais d'accueil	6.3.9	-2.967,32	-1.968,61
Frais bancaires	6.3.9	-7.871,46	-10.351,24
Autres charges/Divers	6.3.9	-10.076,04	-394,45
Transport	6.3.9	-117,90	-74,50
Formation du personnel	6.3.9	-880,00	0,00
Service des conférences	6.3.9	0,00	-28.152,00
Retenue d'impôts sur les intérêts	6.3.9	-56,22	-7,92
Charges de périodes précédentes	6.3.9	-156,41	-186,69
Perte sur taux de change	6.3.9	0,00	-92,75
Provision pour contributions (allocation de fonds)	6.3.5	-4.417,25	-101.401,34
Subventions (allocation de fonds)	6.3.5	11.609,59	-194.285,69
TOTAL CHARGES	6.3.4	374.468,54	-671.111,20
DÉFICIT/EXCÉDENT POUR LA PÉRIODE	6.3.13	38.296,49	-257.551,44

IV.3 État des variations de l'actif net/situation nette

pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2022 en EUR

	Notes	2022	2021
ACTIFS NETS / SITUATION NETTE			
Solde au 1 ^{er} janvier (excédents accumulés des exercices précédents)	-	746.211,00	1.003.762,44
Déficit (-) / Excédent (+) pour la période	6.3.14	38.296,49	-257.551,44
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE (EXCÉDENT ACCUMULÉ)		784.507,49	746.211,00

IV.4 État du flux de trésorerie

Pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2022 en EUR

FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT D'ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	Notes	2022	2021
DÉFICIT/EXCÉDENT DES OPÉRATIONS COURANTES	6.3.13	38.296,49	-257.551,44
Mouvements sans effet sur la trésorerie			
Dépréciation	IV.5 / 6.2.5 / 6.2.6	+23.920,95	+30.580,28
Augmentation (+) / Diminution (-) des dettes (passifs non courants)	6.4.1	+18.245,52	-36.823,16
Diminution (-) des créances (autres créances courantes)	6.4.2	-109.956,20	-173.768,93
Diminution (-) des créances (cotisations des membres reçues par avance)	6.4.3	-1.349,44	-4.128,28
Augmentation des créances (provisions à court terme)	-	+1.417,33	+644,00
Augmentation (-) dans les autres actifs courants (Paiements anticipés)	-	-3.454,57	-291,15
Augmentation (-) / Diminution (+) des créances	6.4.4	-15.029,07	+98.108,64
Augmentation (-) / Diminution (+) dans les créances (autres créances – courantes)	-	-103,25	+204,68
FLUX DE TRÉSORERIE NET DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		-48.012,24	-343.025,36
FLUX DE TRÉSORERIE NET DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Achat d'installation et d'équipement (infrastructure)	-	0,00	-1.749,00
Achat d'installation et d'équipement (immobilisations incorporelles)	-	0,00	-1.200,00
Augmentation dans d'autres actifs à court terme (comptes bancaires)	6.4.5	-300.000,00	+300.000,00
FLUX DE TRÉSORERIE NET DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		-300.000,00	+297.051,00
AUGMENTATION NETTE EN TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	6.4.6	-348.012,24	-45.974,36
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1 ^{er} janvier	-	967.072,41	1.013.046,77
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE	6.2.1	619.060,17	967.072,41

IV.5 État de comparaison des montants budgétisés et réels

pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2022 en EUR

	Notes	Montants budgétisés	Montants réels	Différence
PRODUITS				
Cotisations				
Produit des cotisations établies	6.3.1	378.702,00	380.380,00	+1.678,00
Autres produits				
Autres produits	6.3.2	5.000,00	32.160,07	+27.160,07
Intérêts sur les comptes de l'INTOSAI	6.3.3	352,00	224,96	-127,04
Reprise de provision	-	0,00	0,00	0,00
Déblocage des fonds	-	141.836,00	0,00	-141.836,00
TOTAL PRODUITS		525.890,00	412.765,03	-113.124,97
CHARGES				
Contribution à l'IDI	6.3.11	-17.042,00	-18.054,61	-1.012,61
Contribution au Congrès	6.3.10	-17.042,00	-18.054,61	-1.012,61
Contribution à la RIVCP	6.3.7	-68.166,00	-71.919,52	-3.753,52
Contribution aux objectifs strat.	6.3.6	-85.208,00	-89.859,14	-4.651,14
Récompenses au personnel	6.3.9	-1.500,00	-1.500,00	0,00
Dépréciation	6.2.4/5	-13.000,00	-23.920,95	-10.920,95
Déplacements	6.3.12	-90.000,00	-75.291,30	+14.708,70
Frais de port	6.3.9	-500,00	0,00	+500,00
TI	6.3.9	-6.000,00	-10.584,39	-4.584,39
Traduction	6.3.8	-40.500,00	-42.041,89	-1.541,89
Interprétation	6.3.8	0,00	-7.800,00	-7.800,00
Fournitures de bureau	6.3.9	-100,00	-509,12	-409,12
Impression	6.3.9	-500,00	0,00	+500,00
Littérature spécialisée	6.3.9	-150,00	0,00	+150,00
Frais d'accueil	6.3.9	-10.000,00	-2.967,32	+7.032,68
Frais bancaires	6.3.9	-3.370,00	-7.871,46	-4.501,46
Autres charges/Divers	6.3.9	-3.000,00	-10.076,04	-7.076,04
Transport	6.3.9	0,00	-117,90	-117,90
Formation du personnel	6.3.9	-300,00	-880,00	-580,00
Retenue à la source sur les revenus d'intérêts	6.3.9	-89,00	-56,22	+32,78
Charges de périodes précédentes	6.3.9	-1.000,00	-156,41	+843,59
Provision pour contributions (allocation de fonds)	6.3.5	0,00	-4.417,25	-4.417,25
Subventions (allocation de fonds)	6.3.5	-133.336,00	11.609,59	+144.945,59
TOTAL CHARGES	6.3.4	-490.803,00	-374.468,54	+116.334,46
EXCÉDENT POUR LA PÉRIODE	6.3.13	+35.087,00	+38.296,49	+3.209,49

IV.6 Notes

6.1 Principales politiques comptables

6.1.1 Base juridique et règles comptables

Les comptes de l'INTOSAI sont tenus en conformité avec l'article IV du Règlement financier et des Règles de gestion financière. L'article IV stipule que les états financiers seront rédigés sur la base de la comptabilité d'exercice conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Les comptes sont tenus en euros sur la base de l'année civile, excepté là où les normes IPSAS spécifiques exigent autre chose.

6.1.2 Principes comptables

L'objectif des états financiers est de fournir des informations sur la situation financière et la situation de performance, les flux de trésorerie, les changements d'actifs nets / situation nette et la comparaison budgétaire de l'INTOSAI qui sont utiles pour la prise de décision, et pour démontrer la responsabilité des ressources qui sont confiées à l'INTOSAI.

C'est dans cet esprit que le présent document a été rédigé.

Les principes comptables à suivre lors de la rédaction des états financiers sont énoncés dans l'article IV.3 du Règlement financier et des Règles de gestion financière contiennent la présentation fidèle, la continuité d'exploitation, la permanence des méthodes, l'importance relative et l'agrégation, la comptabilité des engagements modifiée et une information comparative.

Les caractéristiques qualitatives du reporting financier telles qu'énoncées dans le Cadre conceptuel des IPSAS s'appliquent dans le contexte de l'INTOSAI et sont les suivantes : pertinence, fiabilité, compréhensibilité et comparabilité.

La préparation des états financiers conformément aux règles et principes cités plus haut requièrent la direction d'effectuer des évaluations qui affectent les montants déclarés de certains éléments dans les états de la situation financière et les états de la performance financière, ainsi que la présentation liée aux instruments financiers et aux actifs et passifs éventuels.

En raison de la nature de l'INTOSAI en tant qu'organisation portée par des contributions en nature, le personnel clé de la direction (Président, membres du Comité directeur, Secrétaire générale, Présidents des Commissions d'objectifs de l'INTOSAI etc.) n'a pas été rémunéré par l'INTOSAI, mais directement par les ISC membres de l'INTOSAI. Les services en nature des membres de l'INTOSAI ne sont pas reconnus et ne présentent ni un revenu ni un actif.

6.1.3 Base pour la préparation

6.1.3.1 Monnaie

Les états financiers sont libellés en euros (EUR), la monnaie fonctionnelle de la situation géographique de l'INTOSAI, qui est Vienne, Autriche.

6.1.3.2 Arrondis

Les chiffres financiers pour 2022 n'ont pas été arrondis et sont présentés avec deux décimales.

6.1.3.3 Recours aux estimations

Conformément aux normes IPSAS et aux principes comptables acceptés de manière générale, les états financiers contiennent des montants basés sur des estimations et hypothèses de la direction qui sont fondées sur la base des informations les plus fiables disponibles (jugement professionnel). Des estimations importantes incluent, mais ne sont pas limitées aux points suivants : risque financier des comptes débiteurs, revenu couru, actifs et passifs éventuels et le degré de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles. Les résultats réels peuvent être différents de ceux des estimations. Les changements affectant les estimations sont repris dans la période à laquelle ils sont connus et pour laquelle ils sont comptabilisés.

6.1.4 État de la situation financière

6.1.4.1 Immobilisations incorporelles

Les licences de logiciel acquises sont comptabilisées au coût historique (prix d'acquisition), diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs. Les actifs sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie estimée. La durée de vie des immobilisations incorporelles dépend de leur durée de vie économique spécifique ou de la durée de vie légale déterminée par un accord.

6.1.4.2 Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, diminué des amortissements et des pertes de valeur. Les coûts contiennent les dépenses engagées directement attribuables à l'acquisition, la construction ou le transfert de l'actif.

Les coûts ultérieurs sont intégrés dans la valeur comptable de l'actif ou constatés comme actif séparé, au besoin, uniquement lorsqu'il est probable que les bénéfices économiques futurs ou potentiels de service associés au poste reviendront à l'INTOSAI et que les coûts peuvent être évalués de manière fiable. Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés aux états de la performance financière au cours de la période financière où ils ont été encourus.

6.1.4.3 Dépréciation

La dépréciation d'actifs est calculée en utilisant la méthode de l'amortissement linéaire pour allouer les coûts, diminué de leur valeur résiduelle sur leur durée de vie utile estimée, comme suit :

Type d'actif selon le taux de l'amortissement linéaire :

Immobilisations incorporelles	3 à 4 ans
Matériel informatique	3 ans

Les plus-values et moins-values de cession sont déterminées en comparant le produit de la cession diminué des frais de cession à la valeur comptable de l'actif. Elles sont portées aux états de la performance financière.

6.1.4.4 Pertes de valeur sur actifs non financiers

Les actifs qui font l'objet d'un amortissement/de dépréciation sont soumis à un test de dépréciation chaque fois que des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée à raison de l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable (service) est la plus élevée de la juste valeur de l'actif, diminuée des frais de vente, et de sa valeur d'utilité.

Les valeurs résiduelles des immobilisations corporelles et leur durée de vie utile sont examinées — et ajustées au besoin, une fois par an. Si la valeur recouvrable (service) estimée d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif doit être ramenée à sa valeur recouvrable. Si les raisons pour les pertes des années précédentes ne s'appliquent plus, les pertes de valeur sont reprises en conséquence.

6.1.4.5 Créances sans contrepartie

Les créances provenant de transactions sans contrepartie sont comptabilisées à la valeur initiale, diminuée des dépréciations pour perte de valeur. Une dépréciation pour perte de valeur sur créances sans contrepartie est constatée en présence d'éléments objectifs indiquant que l'INTOSAI ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus aux échéances initialement prévues des créances de transactions sans contrepartie. Le montant de la dépréciation est la différence entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable. Le montant de la dépréciation est comptabilisé dans l'état de la performance financière.

Les cotisations impayées des membres de l'INTOSAI (créances non échangées) ne sont actuellement pas dépréciées car, d'une part, les membres de l'INTOSAI sont tenus de payer les cotisations conformément aux Statuts de l'INTOSAI et, d'autre part, certains membres de l'INTOSAI ne s'acquittent de leurs obligations de paiement qu'après quelques années.

Toutefois, conformément au principe de prudence, les créances liées aux cotisations des membres datant de plus d'un an (cf. 6.2.2) sont désormais présentées dans l'état de la situation financière sous la rubrique « créances – actifs courants (provision) » en tant que poste de compensation et dans l'état de la performance financière en tant que dépense.

6.1.4.6 *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des instruments financiers classés comme actifs financiers disponibles à la vente. Ils comprennent l'encaisse, les dépôts bancaires à vue ou à court terme très liquides assortis d'échéances initiales inférieures ou égales à trois mois, ainsi que les découverts bancaires et sont comptabilisés sur la base de la juste valeur.

6.1.4.7 *Comptes de dépôts à terme*

En investissant les fonds de l'INTOSAI, celle-ci agit avec la plus grande prudence. C'est la raison pour laquelle il existe une garantie de dépôt par le biais d'assurances ou la République fédérale d'Autriche pour tous les comptes de dépôts à terme de l'INTOSAI. Pour assurer que les fonds sont suffisamment disponibles en vue de financer les activités en cours de l'INTOSAI, des dépôts à long terme (> 3 ans, date d'échéance = période budgétaire) ont été évités.

6.1.4.8 *Provisions*

Les provisions sont comptabilisées quand l'INTOSAI a une obligation actuelle juridique ou implicite envers des parties tierces en raison d'événements passés, il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant de celle-ci peut être estimé de manière fiable. Aucune provision n'est comptabilisée pour des pertes opérationnelles futures. Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation des dépenses nécessaires au règlement de l'obligation actuelle à la date de clôture. Lorsque la provision comprend un grand nombre d'éléments, l'obligation est estimée en pondérant tous les résultats possibles en fonction de leur probabilité (méthode de la « valeur attendue »).

6.1.4.9 *Dettes*

La plus grande partie des dettes de l'INTOSAI n'est pas liée à des transactions d'échange telles l'achat de biens ou de services – il s'agit plutôt de fonds non payés pour les bénéficiaires des six programmes majeurs énoncés à l'article III.5 du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'INTOSAI.

Elles sont comptabilisées avec le montant non payé à la fin de la date de clôture.

Les dettes résultant de l'achat de biens et de services sont comptabilisées lors de la réception de la facture pour le montant initial de celle-ci et les dépenses correspondantes sont saisies dans les comptes lorsque les biens ou services sont livrés ou fournis par l'INTOSAI et acceptés par celle-ci.

6.1.4.10 Comptes de régularisation du passif

Les transactions et événements sont comptabilisés dans les états financiers à la période à laquelle ils se rapportent. En fin d'exercice, lorsqu'une facture n'a pas été envoyée alors que le service a été rendu ou les biens livrés par l'INTOSAI, ou qu'il existe un accord contractuel, le montant correspondant est comptabilisé dans les états financiers en tant que produits à recevoir. Par ailleurs, lorsque, en fin d'exercice, une facture a été envoyée alors que le service n'a pas encore été rendu ou que les biens n'ont pas encore été livrés, le produit correspondant est reporté et sera comptabilisé lors de l'exercice comptable suivant. Les dépenses sont également comptabilisées lors de l'exercice comptable suivant. Les dépenses sont également comptabilisées en fonction de la période à laquelle elles se rapportent. À la fin de la période comptable, les charges à payer sont constatées sur la base du montant estimatif des transferts dus au titre de l'exercice.

6.1.4.11 Subventions et dons

Les subventions et dons aux fins de l'INTOSAI sont généralement comptabilisés en tant qu'actifs et produits lorsqu'il est probable que les bénéfices économiques ou le potentiel de service futurs iront à l'entité et que la juste valeur des actifs peut être évaluée de manière fiable. Ces subventions et dons sont soumis à l'affectation et à la répartition prévues au chapitre III.5 du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'INTOSAI.

Selon le chapitre III.A.1 du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'INTOSAI, les subventions et dons perçus aux fins de l'INTOSAI, de manière générale ou aux fins désignées par le cédant ou donateur se référant explicitement à l'article 12, alinéa 1, lettre (b) des Statuts de l'INTOSAI, ne sont pas sujets à l'affectation et à la distribution en vertu du chapitre III.5 du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'INTOSAI. Ces subventions et dons sont comptabilisés en tant qu'actifs et passifs au destinataire désigné lorsqu'il est probable que les bénéfices économiques ou le potentiel de service futurs iront à l'entité et que la juste valeur des actifs peut être évaluée de manière fiable. Au stade de la réalisation/exécution de l'objectif visé, ces passifs sont convertis en produits selon la méthode du pourcentage d'avancement ou selon la méthode des dépenses y afférentes. Les éventuels montants payés en trop seront retournés au concédant ou au donateur après la finalisation de la réalisation/exécution.

6.1.5 État de la performance financière

6.1.5.1 Produits des opérations et charges sans contrepartie directe

6.1.5.1.1 Produits

L'unique source de revenu de l'INTOSAI, à savoir les cotisations des membres, est classée en tant que transaction sans contrepartie directe. Le montant de la cotisation des membres est fixé à l'Annexe du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'INTOSAI.

Les créances des cotisations de membres et produits connexes sont comptabilisées en vertu de l'article 12, alinéa 1, lettre (a) + (d) des Statuts de l'INTOSAI lorsque la classification annuelle des Nations Unies est rendue publique et que, en conséquence, les cotisations respectives des membres peuvent être évaluées de manière fiable.

6.1.5.1.2 Charges

Les charges proviennent des cotisations de membres de l'INTOSAI aux principales activités décrites à l'article III.5 du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'INTOSAI. Tel que stipulé à l'article III.5, la base d'évaluation pour ces cotisations est le montant reçu des cotisations de membres annuelles.

Les charges résultant d'opérations de change liées à l'achat de biens et de services sont comptabilisées lorsque les fournitures sont livrées et acceptées par l'INTOSAI. Elle est évaluée au montant de la facture originale. De plus, à la date des états financiers (31 décembre 2022), les charges liées au service rendu, au cours de la période pour laquelle la facture n'a pas encore été reçue ou acceptée, sont estimées et comptabilisées dans l'état de la performance financière.

L'allocation/le décaissement des subventions suit également cette logique et est attribué(e) à la période au cours de laquelle l'objectif de la subvention est clairement attribuable.

6.1.6 Actifs éventuels

Un actif éventuel est un actif potentiel résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'INTOSAI. Une information sur un actif éventuel est fournie lorsque l'entrée d'avantages économiques ou un potentiel de service est probable.

6.1.7 Passifs éventuels

Un passif éventuel est une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'INTOSAI ; ou d'une obligation actuelle résultant d'événements passés, mais qui n'est pas comptabilisée car il est improbable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou le potentiel de service soient nécessaires pour éteindre l'obligation, ou que le montant de l'obligation en question ne puisse pas faire l'objet d'une estimation raisonnable.

6.2 Notes relatives aux états de la situation financière

6.2.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie – actifs courants

Au 31 décembre	2022	2021	
	Solde en EUR		
Fonds de caisse	326,24	385,84	-
Compte courant (au jour le jour)	319.555,84	966.686,57	Compte principal pour les cotisations perçues et les paiements courants
Compte courant (au jour le jour)	299.178,09	-	-
Total	619.060,17	967.072,41	

6.2.2 Créances – actifs courants

Au 31 décembre 2022, les créances qui proviennent des cotisations de membres (transactions sans contrepartie directe) de 59 membres de l'INTOSAI s'élevaient à EUR 149.779,36 (2021 : 63 membres de l'INTOSAI ; EUR 130.333,04). Dix membres de l'INTOSAI ont des arriérés d'un montant équivalent à environ 72 % (2021 : environ 73 %) de ce montant et 16 autres membres de l'INTOSAI ont des arriérés entre EUR 1.000,00 et EUR 2.900,00 (cf. l'Annexe IV.6).

Les cotisations d'adhésion à l'INTOSAI en souffrance ne sont actuellement pas amorties, mais une provision a été constituée pour le poste « Cotisations des membres à part entière (années précédentes) » afin de se conformer aux exigences des normes IPSAS. Cette provision s'élève à EUR 105.818,59 pour 2022 (2021 : EUR 101.401,34).

Créances au 31 Décembre	2022	2021
	Solde en EUR	
Cotisations évaluées pour les membres à part entière (année en cours)	41.087,50	28.924,69
Cotisations évaluées pour les membres à part entière (années précédentes) ¹	105.818,59	101.401,34
Cotisations fixées pour les membres à part entière	146.906,09	130.326,03
Cotisations fixées pour tous les membres associés (année en cours)	2.873,27	7,01
Total (Cotisations fixées pour les membres)	149.779,36	130.333,04
Provision pour contributions ²	-105.818,59	-101.401,34
Autres créances	103,25	0,00
Total créances	44.064,02	28.931,70

6.2.3 Prépaiements – actifs courants

Conformément au principe de comptabilité d'exercice, les paiements d'avance pour les frais de cartes de crédit, assurances de voyage, le domaine du site web de l'INTOSAI et les frais de licence pour les logiciels ont été comptabilisés et accumulés à hauteur de EUR 4.847,51 en 2022 (2021 : EUR 1.392,94).

6.2.4 Comptes de dépôt à terme – actifs courants

Au 31 décembre 2022, le dépôt détenu s'élevait à EUR 300.000,00 (2021 : EUR 0,00) à la disposition de l'INTOSAI.

Au 31 décembre	Intérêts	Valeur comptable	Créances de ce compte
		Solde en EUR	
Compte de dépôt à terme – « Kommunalkredit Austria AG »	0,070 %	300.000,00	137,67

¹ Cela ne s'applique pas à l'année en cours 2022, mais aux années précédentes (2021, 2020, 2019, etc.).

² Les cotisations impayées des membres de l'INTOSAI ne sont actuellement pas amorties, mais une provision a été constituée pour le poste « Cotisations des membres à part entière (années précédentes) » afin de se conformer aux exigences des normes IPSAS. Il convient de mentionner que, d'une part, les membres de l'INTOSAI sont tenus de payer les cotisations conformément aux Statuts de l'INTOSAI et, d'autre part, certains membres de l'INTOSAI n'ont pas respecté leurs obligations de paiement pendant plusieurs années.

6.2.5 Propriété, installation et équipement – actifs non courants

En 2022, aucun actif n'a été acheté.

Propriété, installation et équipement	2022	2021
	Solde en EUR	
Solde d'ouverture	17.628,11	25.945,89
Additions	-	+1.749,00
Cessions	-	-
Dépréciations (conf. aux états de la performance financière)	-10.114,01	-10.066,78
Réévaluations (nettes)	-	-
Solde de clôture (conf. aux états de la situation financière)	7.514,10	17.628,11
Somme des excédents de réévaluation	-	-
Somme des déficits de réévaluation	-	-
Valeur comptable brute	32.504,78	32.504,78
Amortissement / Dépréciation accumulés	-24.990,68	-14.876,67
Valeur comptable nette	7.514,10	17.628,11

6.2.6 Intangible assets – non-current assets

En 2022, aucun actif n'a été acheté.

Immobilisations incorporelles	2022	2021
	Solde en EUR	
Solde d'ouverture	15.952,94	35.266,44
Additions	-	+1.200,00
Cessions	-	-
Dépréciations (conf. aux états de la performance financière)	-13.806,94	-20.513,50
Réévaluations (nettes)	-	-
Solde de clôture (conf. aux états de la situation financière)	2.146,00	15.952,94
Somme des excédents de réévaluation	-	-
Somme des déficits de réévaluation	-	-
Valeur comptable brute	88.419,41	88.419,41
Amortissement / Dépréciation accumulés	-86.273,41	-72.466,47
Valeur comptable nette	2.146,00	15.952,94

6.2.7 Autres passifs à court terme – passifs courants

Passifs en	2022	2021
	Solde en EUR	
Membres de l'INTOSAI (subvention PFAC)	0,00	22.857,14
À des fins spéciales : financement volontaire interne (langue russe)	43.815,00	74.698,19
Objectif stratégique 1 (PSC)	86.296,40	89.572,84
Hôte du prochain congrès	0,00	55.619,52
Objectifs stratégiques 2, 3 et 4 (CBC, KSC, PFAC)	4.843,06	5.557,48
RIVCP (Revue internationale de la vérification des comptes public)	4.304,26	4.478,18
IDI (Initiative de développement de l'INTOSAI)	1.150,79	1.194,30
Autres passifs	6.722,53	3.110,59
Total	147.132,04	257.088,24

Membres de l'INTOSAI (subvention PFAC) : La Commission des affaires politiques, financières et administratives a élaboré un programme (subvention PFAC) pour distribuer jusqu'à EUR 700.000,00 de fonds excédentaires de l'INTOSAI dans le but d'aider ses membres à maintenir la continuité de leurs opérations en vue de répondre aux besoins découlant de la pandémie de COVID-19. EUR 300.000,00 ont été mis à disposition la deuxième année (2021) pour fournir une assistance aux ISC membres de l'INTOSAI. Il s'agit d'une mesure unique prise par l'INTOSAI pour offrir une assistance dans le contexte de l'urgence mondiale. À la fin de 2022, tous les passifs ont été ramenés à zéro.

Financement volontaire interne (langue russe) : Pour les traductions et interprétations de et vers la langue russe, une subvention volontaire de EUR 74.698,19 de la part de l'ISC de la Fédération de Russie à des fins désignées était déjà disponible les années précédentes. Au cours de l'exercice 2022, des dépenses de EUR 30.883,19 (2021 : EUR 31.708,75) ont été engagées pour les traductions. Au total, un montant de EUR 43.815,00 (2021 : EUR 74.698,19) est encore disponible pour l'objectif désigné.

Objectif stratégique 1 (PSC) : En 2020, le leadership de l'objectif stratégique 1 de l'INTOSAI (PSC) a convenu avec le Secrétariat général de l'INTOSAI que ce dernier sera responsable de la gestion du compte PSC. Cela concerne les contributions versées au PSC à partir des cotisations des membres, soit EUR 86.296,40 (2021 : EUR 89.572,84).

Les passifs comprennent également les passifs relatifs aux objectifs stratégiques (CBC, KSC, PFAC), à la Revue internationale de la vérification des comptes publics (RIVCP) et à l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI). Il s'agit de versements à effectuer à partir de paiements de cotisations affectés à partir du second semestre 2022.

Les autres passifs au 31 décembre 2022, un montant de EUR 6.722,53 (2021 : EUR 3.110,59) concernent un paiement non réglé pour une dépense découlant des activités du Secrétariat général.

6.2.8 Provisions à court terme – passifs courants

Les provisions à hauteur de EUR 7.500,00 (2021 : EUR 6.082,67) ont été constituées pour des paiements attendus engagés durant l'exercice financier 2022 (traductions de la Circulaire no. 84 pour la 76^{ème} réunion du Comité directeur).

6.2.9 Cotisations payées par anticipation – passifs courants

Les cotisations payées par anticipation encourues au 31 décembre 2022 d'un montant de EUR 20.246,75 (2021 : EUR 21.596,19) consistaient exclusivement en cotisations de membres pour le budget de l'INTOSAI reçues en 2022 ou de manière anticipée pour 2023 et exercices suivants (cf. l'Annexe IV.6).

6.2.10 Autres passifs non courants

	2022		2021 (passif courant)	
	Total	5 %	Total	5 %
Autre passifs non courants au prochain hôte du Congrès				
Base du passifs :	Solde en EUR			
Cotisations reçues des membres de l'INTOSAI pour 2022	336.419,23	16.820,96	350.264,30	17.513,23
Cotisations reçues des membres de l'INTOSAI pour les périodes précédentes	24.504,45	1.225,22	25.639,00	1.281,95
Intérêts sur les comptes de l'INTOSAI (cf. 6.3.3)	224,96	11,24	31,67	1,58
Retenue d'impôt sur les intérêts pour les intérêts des comptes de l'INTOSAI	-56,22	-2,81	-7,92	-0,40
Montant restant des années précédentes à l'hôte du prochain Congrès		190,91		-
Sous-total		18.245,52		18.796,36
Passif envers l'hôte du Congrès des années précédentes		-		+36.823,16
Total		18.245,52		55.619,52

Conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'INTOSAI, 5 % des produits perçus par l'INTOSAI (cotisations et intérêts nets) sont alloués à l'hôte du prochain Congrès, à savoir l'ISC d'Égypte. Pour 2022, un montant de EUR 18.245,52 a été alloué. Ce montant, ainsi que le montant correspondant à l'allocation pour 2023 et 2024, sera transféré en 2025.

En outre, un montant de EUR 190,91 restant de l'hôte du Congrès précédent est désormais alloué à l'hôte du Congrès suivant.

6.3 Notes relatives aux états de la performance financière

6.3.1 Produits des cotisations évaluées

Le barème des cotisations de membres de l'INTOSAI, en vigueur depuis 1984, organise les membres de l'INTOSAI en sept groupes de cotisation. Le classement des membres de l'INTOSAI dans les différents groupes de cotisation est fondé sur le barème des quotes-parts des Nations Unies (NU) pour les États respectifs.

INTOSAI Groupe de cotisation	INTOSAI Cotisation annuelle en EUR	Ordre du % cotisé au Budget des UN
VII	494,00	≤ 0,049
VI	724,00	0,050 – 0,099
V	2.869,00	0,100 – 0,999
IV	5.740,00	1,000 – 3,999
III	11.479,00	4,000 – 10,999
II	19.147,00	11,000 – 19,999
I	28.708,00	≥ 20,000

La cotisation annuelle pour les membres associés correspond au groupe de cotisation V. La cotisation annuelle pour les membres affiliés correspond au groupe de cotisations VII.

La cotisation de l'INTOSAI pour l'exercice 2022 est basée sur le barème des quotes-parts des NU pour l'exercice 2022. Le barème des quotes-parts des NU est disponible sur le site web des NU au lien suivant : <https://www.un.org/en/ga/contributions/budget.shtml>.

Le montant de EUR 380.380,00 représente la cotisation de l'INTOSAI pour 202 membres de l'INTOSAI pour 2022 (voir annexe IV.6), dont EUR 366.035,00 ont été calculés pour les membres à part entière et les membres affiliés et EUR 14.345,00 pour les membres associés.

L'Annexe IV.6 contient des informations supplémentaires pour l'exercice 2022 liées aux arriérés, à la situation actuelle et aux avances de paiement de chaque membre de l'INTOSAI.

6.3.2 Autres produits

De 2017 à 2021, l'INTOSAI a perçu des dons de l'ISC de la Fédération de Russie. Il s'agissait de dons conformément au chapitre III.A du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'INTOSAI et à l'article 12, alinéa 1, lettre (b) des Statuts de l'INTOSAI. Pour la traduction des documents, les services d'interprétation et le site web de l'INTOSAI, un passif de EUR 30.883,19

(2021 : EUR 31.708,75) a été converti en produits conformément aux dépenses en question pour 2022 (cf. 6.2.7).

Les autres produits de EUR 1.276,88 (2021 : EUR 2.623,34) ont été générés du déblocage de deux provisions de 2021 (traduction et impression).

6.3.3 Intérêts sur les comptes de l'INTOSAI

Les produits d'intérêts bruts provenant de deux comptes bancaires se sont élevés à EUR 224,96 (2021 : EUR 31,67) au cours de l'exercice 2022, ce qui a donné lieu à des produits d'intérêts nets de EUR 168,74 (2021 : EUR 23,75) après déduction de EUR 56,22 (2021 : EUR 7,92) de retenue à la source sur les intérêts conformément à la loi autrichienne relative à l'impôt sur le revenu, articles 93-97.

6.3.4 Charges

Le montant total des charges liées aux activités d'exploitation, à la distribution des contributions et à l'allocation des fonds s'élevait à EUR 374.468,54 (2021 : EUR 671.111,20). Les principaux groupes responsables des charges figurent dans la table suivante :

Groupes de charges	2022				2021	
	Solde en EUR	Pourcentage (arrondi)	Solde en EUR	Pourcentage (arrondi)	Solde en EUR	Pourcentage (arrondi)
Provision pour contributions et subventions évaluées (affectation des fonds) ³	-7.192,34	-	-	-	101.401,34	15,1 %
Subventions (allocation de fonds)	0,00	0,0 %	Transferts : 197.887,88	Transferts : 51,8 %	194.285,69	28,9 %
Contribution aux objectifs stratégiques	89.859,14	23,5 %			93.567,82	13,9 %
Contribution à la RIVCP	71.919,52	18,8 %			74.886,41	11,2 %
Contribution au Congrès	18.054,61	4,7 %			18.796,36	2,8 %
Contribution à l'IDI	18.054,61	4,7 %			18.796,36	2,8 %
Déplacement	75.291,30	19,7 %	Opérations : 183.773,00	Opérations : 48,2 %	748,31	0,1 %
Autres charges	58.639,81	15,4 %			84.254,23	12,6 %
Traduction/Interprétation	49.841,89	13,1 %			84.374,68	12,6 %
Total	374.468,54	100 %			671.111,20	100 %

³ cf. 6.3.5

6.3.5 Provision pour contributions et subventions évaluées (affectation des fonds)

Les cotisations en souffrance des membres de l'INTOSAI ne sont actuellement pas dépréciées, mais une provision a été constituée pour le poste « Cotisations des membres à part entière (années précédentes) » en vue de satisfaire aux exigences des normes IPSAS. Il convient de mentionner que, d'une part, les membres de l'INTOSAI sont tenus de payer les cotisations conformément aux Statuts de l'INTOSAI et, d'autre part, certains membres de l'INTOSAI ne se sont pas acquittés de leurs obligations de paiement pendant plusieurs années.

Toutefois, conformément au principe de prudence, les créances de cotisations de plus d'un an (cf. 6.2.2) sont désormais présentées dans l'état de la situation financière sous Créances – actif circulant (provision) en tant que poste de compensation et dans l'état de la performance financière en tant que dépense. Pour 2022, le montant atteint est de EUR 105.818,59 (cf. également l'annexe IV.6). L'augmentation de la provision est due à la différence de EUR 4.417,25 par rapport à l'année précédente.⁴

L'INTOSAI a mis à la disposition des ISC fortement touchées par la pandémie un montant total de EUR 700.000,00, à compter d'octobre 2020 et jusqu'en novembre 2021. En 2022, une ISC dont la demande a été acceptée et qui a été jugée éligible n'a pas été en mesure de divulguer ses coordonnées bancaires, raison pour laquelle le passif a été ramené à 0 dans l'état de la situation financière. De même, une ISC n'a pas utilisé la totalité du montant et a transféré des fonds. Au total, cela a réduit le montant mentionné ci-dessus de EUR 11.609,59.

6.3.6 Contribution aux objectifs stratégiques

Conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'INTOSAI, 25 % des produits perçus de l'INTOSAI (cotisations de membres et intérêts nets), diminués des frais bancaires, sont attribués aux présidents des objectifs stratégiques (PSC, CBC, KSC, PFAC). Un montant de EUR 89.859,14 (2021 : EUR 93.567,82) a été attribué pour l'exercice 2022.

⁴ EUR 105.818,59 moins EUR 101.401,34 = EUR 4.417,25

Contribution aux objectifs stratégiques	2022		2021	
	Total	25 %	Total	25 %
Base de la contribution :	Solde en EUR			
Cotisations reçues des membres de l'INTOSAI pour 2022	336.419,23	84.104,84	350.264,30	87.566,08
Cotisations reçues des membres de l'INTOSAI pour les périodes précédentes	24.504,45	6.126,12	25.639,00	6.409,80
Intérêts sur les comptes de l'INTOSAI (cf. 6.3.3)	224,96	56,25	31,67	7,92
Frais bancaires, retenue à la source sur les intérêts	-	-428,07	-	-415,98
Total		89.859,14		93.567,82

6.3.7 Contribution à la RIVCP

Conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'INTOSAI, 20 % des produits perçus de l'INTOSAI (cotisations de membres et intérêts nets), diminués des frais bancaires à hauteur de EUR 310,24 (2021 : EUR 300,58), sont attribués à la Revue internationale de la vérification des comptes publics (RIVCP). Un montant de EUR 71.919,52 (2021 : EUR 74.886,41) a été attribué pour l'exercice 2022.

Contribution à la RIVCP	2022		2021	
	Total	20 %	Total	20 %
Base de la contribution :	Balance in EUR			
Cotisations reçues des membres de l'INTOSAI pour 2022	336.419,23	67.283,87	350.264,30	70.052,86
Cotisations reçues des membres de l'INTOSAI pour la période précédente	24.504,45	4.900,90	25.639,00	5.127,80
Intérêts sur les comptes de l'INTOSAI (cf. 6.3.3)	224,96	44,99	31,67	6,33
Frais bancaires, retenue à la source sur les intérêts	-	-310,24	-	-300,58
Total		71.919,52		74.886,41

6.3.8 Translation/Interpretation

Les langues de travail officielles de l'INTOSAI sont l'allemand, l'anglais, l'arabe, l'espagnol et le français. Un grand nombre de documents a été traduit par le personnel du Secrétariat général de l'INTOSAI. Pour tout service de traduction supplémentaire, des frais de traduction d'un montant de EUR 42.041,89 (2021 : EUR 53.114,68) ont été encourus pour des traducteurs externes au cours de

l'exercice 2022. Ce montant comprend également EUR 10.501,38 EUR pour la traduction dans une autre langue.

Pour l'interprétation, des dépenses de EUR 7.800,00 ont été engagées pour 2022 (2021 : EUR 31.260,00).

6.3.9 Autres charges

Les autres charges d'un montant de EUR 58.639,81 (2021 : EUR 84.254,23) incluent les postes suivants pour 2022 :

	2022	2021
	Solde en EUR	
Dépréciation	23.920,95	30.580,28
Service des conférences	0,00	28.152,00
TI	10.584,39	7.908,65
Frais bancaires	7.871,46	10.351,24
Charges de périodes précédentes	156,41	186,69
Récompenses au personnel	1.500,00	3.300,00
Frais d'accueil	2.967,32	1.968,61
Fournitures de bureau	509,12	237,14
Transport	117,90	74,50
Retenue d'impôts sur les intérêts	56,22	7,92
Autres charges	10.076,04	394,45
Impression	0,00	1.000,00
Perte sur taux de change	0,00	92,75
Formation du personnel	880,00	0,00
Total	58.639,81	84.254,23

6.3.10 Contribution au Congrès

Conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'INTOSAI, 5 % des produits perçus par l'INTOSAI (cotisations de membres et intérêts nets) sont attribués au prochain organisateur du Congrès, l'ISC d'Égypte. Un montant de EUR 18.054,61 (2021 : EUR 18.796,36) a été attribué pour l'exercice 2022 (cf. le point 6.2.7).

6.3.11 Contribution à l'IDI

Conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'INTOSAI, 5 % des produits perçus par l'INTOSAI (cotisations de membres et intérêts nets) sont alloués à l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI). Un montant à hauteur de EUR 18.054,61 (2021 : EUR 18.796,36) a été attribué pour l'exercice 2022.

Contribution à l'IDI	2022		2021	
	Total	5 %	Total	5 %
Base de la contribution :	Solde en EUR			
Cotisations reçues des membres de l'INTOSAI pour 2022	336.419,23	16.820,96	350.264,30	17.513,23
Cotisations reçues des membres de l'INTOSAI pour les périodes précédentes	24.504,45	1.225,22	25.639,00	1.281,95
Intérêts sur les comptes de l'INTOSAI (cf. 6.3.3)	224,96	11,24	31,67	1,58
Retenue à la source sur les intérêts pour les intérêts des comptes de l'INTOSAI	-56,22	-2,81	-7,92	-0,40
Total		18.054,61		18.796,36

6.3.12 Déplacements

En raison de la pandémie mondiale de COVID-19, toutes les réunions à l'étranger ont été annulées ou réorganisées en réunions virtuelles en 2020 et 2021. Cela a entraîné une réduction substantielle des frais de déplacement. En 2022, il a de nouveau été possible de se rendre à des événements de l'INTOSAI en personne, y compris la participation au XXIV^e INCOSAI, qui s'est tenue à Rio de Janeiro, au Brésil.

En 2022, des frais de déplacement d'un montant de EUR 75.291,30 (2021 : EUR 748,31) ont été encourus pour les événements suivants:

- XXIV^e INCOSAI et 76^{ème} réunion du Comité directeur de l'INTOSAI à Rio de Janeiro, Brésil
- Réunion avec le Secrétaire général des Nations Unies à New York, États-Unis d'Amérique
- Plusieurs réunions des Comités de pilotage des objectifs et des organes de travail de l'INTOSAI
- Frais de déplacement (EUR 10.311,81) pour les interprètes externes du XXIV^e INCOSAI à Rio de Janeiro, Brésil

6.3.13 Excédent pour la période

Le produit total d'un montant de EUR 412.765,03 (2021 : EUR 413.559,76) et les charges totales d'un montant de EUR 374.468,54 (2021 : EUR 671.111,20) entraînent un excédent de EUR 38.296,49 (2021 : EUR -257.551,44) pour l'exercice financier 2022.

6.4 Notes relatives aux états de la trésorerie

L'information sur la trésorerie est utilisée pour fournir une base d'évaluation de la capacité de l'INTOSAI à générer de la trésorerie et équivalents de trésorerie, et de sa nécessité à utiliser ces flux de trésorerie.

Les états de la trésorerie sont préparés en application de la méthode indirecte. Cela signifie que les résultats économiques pour l'exercice financier 2022 sont ajustés des effets des transactions sans effet sur la trésorerie, de tout décalage ou régularisation d'entrées ou de sorties de trésorerie opérationnelle passées ou futures, liés à l'exploitation et de produits ou de charges liés aux flux de trésorerie concernant les investissements.

Les activités d'exploitation sont les activités de l'INTOSAI qui ne sont pas des activités d'investissement. Les activités d'investissement recouvrent l'acquisition et la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que d'autres investissements hors exploitation qui ne sont pas inclus dans les équivalents de trésorerie.

6.4.1 Increase in payables (in non-current liabilities)

Les dettes non courantes ont augmenté de EUR 0,00 à EUR 18.245,52 (2021 : EUR 0,00). La partie la plus importante de cette somme est le passif de 2022 lié aux paiements des membres à l'hôte du prochain Congrès, l'ISC d'Égypte (cf. 6.2.10). Ce passif sera transféré en 2025.

6.4.2 Diminution des dettes (autres passifs non courants)

En 2022, les dettes (autres passifs courants) ont diminué de EUR 109.956,20, passant de EUR 257.088,24 à EUR 147.132,04. Ceci est dû en grande partie au transfert de la contribution à l'hôte du Congrès du XXIV^e INCOSAI et à une diminution substantielle des dettes en cours liées à la subvention de la PFAC (cf. 6.2.7). En outre, des fonds provenant de montants affectés ont été utilisés pour des traductions et des interprétations de ou vers une langue non officielle de l'INTOSAI.

6.4.3 Diminution des dettes (encaissement anticipé des cotisations des membres)

Au 31 décembre 2022, les paiements anticipés des membres de l'INTOSAI ont diminué de EUR 1.349,44, passant de EUR 21.596,19 à EUR 20.246,75.

6.4.4 Augmentation des créances

En 2022, une augmentation des créances pour les cotisations évaluées (contributions en suspens, cf. annexe IV.6 et 6.2.2) de EUR 130.333,04 à EUR 149.779,36 a été perçue.

Les cotisations impayées des membres de l'INTOSAI ne sont actuellement pas amorties, mais une provision a été constituée pour le poste « Cotisations des membres à part entière (années précédentes) » en vue de se conformer aux exigences des normes IPSAS. Il convient de mentionner que, d'une part, les membres de l'INTOSAI sont tenus de payer les cotisations conformément aux Statuts de l'INTOSAI et, d'autre part, certains membres de l'INTOSAI ne se sont pas acquittés de leurs obligations de paiement pendant plusieurs années.

Toutefois, conformément au principe de prudence, les créances de cotisations de plus d'un an (cf. 6.2.2) sont désormais présentées dans l'état de la situation financière dans les créances – actif courant (provision) en tant que poste de compensation et dans l'état de la performance financière en tant que charge.

Pour cette raison, la valeur des créances est passée de EUR 28.931,70 EUR à 43.960,77, soit une augmentation de EUR 15.029,07 EUR en 2022.

6.4.5 Augmentation des comptes en banque actuels

Le dernier des comptes bancaires à dépôt fixe de l'INTOSAI a expiré en mars 2021. En 2022, toutefois, EUR 300.000,00 ont à nouveau été placés auprès d'une banque (compte à dépôt fixe).

6.4.6 Net decrease in cash and cash equivalents

Au total, le flux de trésorerie net de 2022 provenant des activités d'exploitation de EUR -48.012,24 — diminué du flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement de EUR -300.000,00 — a entraîné une diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de EUR 348.012,24.

6.5 Notes relatives aux états de la comparaison des montants budgétisés et réels

La comparaison des montants budgétés et réels pour 2022 révèle une performance positive dans la réalisation des objectifs.

Malgré la pandémie de COVID-19, les produits provenant des cotisations des membres de l'INTOSAI sont restés inchangés à un niveau élevé par rapport aux années précédentes. Les dépenses liées aux activités opérationnelles ont atteint le niveau prévu dans le budget. En particulier, les frais de déplacement et de traduction sont revenus au niveau antérieur à la pandémie COVID-19. Autre élément positif, l'augmentation des contributions des membres de l'INTOSAI a entraîné une augmentation des contributions à l'IDI, à l'hôte du prochain Congrès, à la RIVCP et aux objectifs stratégiques.

Par conséquent, il est positif de constater que l'excédent budgétisé a augmenté de EUR 35.087,00 à EUR 38.296,49.

Annex IV.6 Membres de l'INTOSAI

AU 31 DÉCEMBRE 2022					Créances – Cotisations fixées pour les membres (cf. 6.2.2)			
	Membres	Catégorie	% du budget des NU 2022	Cotisation	années précédentes	année en cours	Total	années suivantes (cf. 6.2.9)
1	Afghanistan	VII	0,006	494,00	25,00	494,00	519,00	
2	Afrique du Sud	V	0,244	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
3	Albanie	VII	0,008	494,00	0,00	0,00	0,00	
4	Algérie	V	0,109	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
5	Allemagne	III	6,111	11.479,00	0,00	0,00	0,00	
6	Andorre	VII	0,005	494,00	0,00	0,00	0,00	
7	Angola	VII	0,010	494,00	0,00	0,00	0,00	
8	Antigua - et - Barbuda	VII	0,002	494,00	494,00	494,00	988,00	
9	Arabie saoudite	IV	1,184	5.740,00	0,00	20,00	20,00	
10	Argentine	V	0,719	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
11	Arménie	VII	0,007	494,00	0,00	0,00	0,00	
12	Australie	IV	2,111	5.740,00	0,00	0,00	0,00	
13	Autriche	V	0,679	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
14	Azerbaïdjan	VII	0,030	494,00	0,00	0,00	0,00	
15	Bahamas	VII	0,019	494,00	0,00	0,00	0,00	
16	Bahreïn	VI	0,054	724,00	0,00	0,00	0,00	
17	Bangladesh	VII	0,010	494,00	0,00	0,00	0,00	
18	Barbade	VII	0,008	494,00	0,00	494,00	494,00	
19	Bélarus	VII	0,041	494,00	0,00	0,00	0,00	
20	Belgique	V	0,828	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
21	Belize	VII	0,001	494,00	1.447,00	494,00	1.941,00	
22	Bénin	VII	0,005	494,00	0,00	16,67	16,67	
23	Bhoutan	VII	0,001	494,00	0,00	0,00	0,00	
24	Bolivie	VII	0,019	494,00	0,00	0,00	0,00	
25	Bosnie-Herzégovine	VII	0,012	494,00	0,00	0,00	0,00	
26	Botsuana	VII	0,015	494,00	0,00	0,00	0,00	
27	Brésil	IV	2,013	5.740,00	0,00	0,00	0,00	
28	Brunéi Darussalam	VII	0,021	494,00	0,00	0,00	0,00	
29	Bulgarie	VI	0,056	724,00	0,00	0,00	0,00	
30	Burkina Faso	VII	0,004	494,00	0,00	0,00	0,00	30,52
31	Burundi	VII	0,001	494,00	0,00	0,00	0,00	15,27
32	Cabo Verde	VII	0,001	494,00	0,00	0,00	0,00	
33	Cambodge	VII	0,007	494,00	0,00	0,00	0,00	
34	Cameroun	VII	0,013	494,00	39,38	494,00	533,38	
35	Canada	IV	2,628	5.740,00	0,00	0,00	0,00	
36	Chili	V	0,420	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
37	Chine	II	15,254	19.147,00	0,00	0,00	0,00	18.700,00
38	Chypre	VII	0,036	494,00	0,00	0,00	0,00	
39	Colombie	V	0,246	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
40	Congo	VII	0,005	494,00	4.524,00	494,00	5.018,00	
41	Congo, République démocratique du	VII	0,010	494,00	0,00	494,00	494,00	
42	Costa Rica	VI	0,069	724,00	0,00	0,00	0,00	4,00
43	Côte d'Ivoire	VII	0,022	494,00	0,00	17,00	17,00	
44	Cour des comptes Européenne	II	-	19.147,00	0,00	0,00	0,00	

AU 31 DÉCEMBRE 2022					Créances – Cotisations fixées pour les membres (cf. 6.2.2)			
	Membres	Catégorie	% du budget des NU 2022	Cotisation	années précédentes	année en cours	Total	années suivantes (cf. 6.2.9)
45	Croatie	VI	0,091	724,00	0,00	0,00	0,00	
46	Cuba	VI	0,095	724,00	0,00	0,00	0,00	
47	Danemark	V	0,553	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
48	Djibouti	VII	0,001	494,00	7.192,80	494,00	7.686,80	
49	Dominique	VII	0,001	494,00	0,00	8,58	8,58	
50	Egypte	V	0,139	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
51	El Salvador	VII	0,013	494,00	0,00	0,00	0,00	
52	Émirats arabes unis	V	0,635	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
53	Equateur	VI	0,077	724,00	0,00	0,00	0,00	28,14
54	Erythrée	VII	0,001	494,00	0,00	0,00	0,00	
55	Espagne	IV	2,134	5.740,00	0,00	0,00	0,00	
56	Estonie	VII	0,044	494,00	0,00	0,00	0,00	
57	Eswatini	VII	0,002	494,00	988,00	494,00	1.482,00	
58	États-Unis d'Amérique	I	22,000	28.708,00	0,00	0,00	0,00	
59	Ethiopie	VII	0,010	494,00	988,00	494,00	1.482,00	
60	Fédération de Russie	IV	1,866	5.740,00	0,00	0,00	0,00	
61	Fidji	VII	0,004	494,00	0,00	0,00	0,00	
62	Finlande	V	0,417	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
63	France	III	4,318	11.479,00	0,00	11.479,00	11.479,00	
64	Gabon	VII	0,013	494,00	2.365,00	494,00	2.859,00	
65	Gambie	VII	0,001	494,00	0,00	0,00	0,00	
66	Géorgie	VII	0,008	494,00	0,00	0,00	0,00	
67	Ghana	VII	0,024	494,00	1.447,00	494,00	1.941,00	
68	Grèce	V	0,325	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
69	Grenade	VII	0,001	494,00	8,32	494,00	502,32	
70	Guatemala	VII	0,041	494,00	0,00	0,00	0,00	
71	Guinée	VII	0,003	494,00	0,00	0,00	0,00	
72	Guinée équatoriale	VII	0,012	494,00	14.195,82	494,00	14.689,82	
73	Guinée-Bissau	VII	0,001	494,00	9.152,53	494,00	9.646,53	
74	Guyana	VII	0,004	494,00	0,00	17,55	17,55	
75	Haïti	VII	0,006	494,00	0,00	Aug,30	Aug,30	
76	Honduras	VII	0,009	494,00	0,00	0,00	0,00	
77	Hongrie	V	0,228	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
78	Îles Cook	VII	-	494,00	512,00	494,00	1.006,00	
79	Îles Marshall	VII	0,001	494,00	985,45	494,00	1.479,45	
80	Îles Salomon	VII	0,001	494,00	0,00	494,00	494,00	
81	Inde	IV	1,044	5.740,00	0,00	0,00	0,00	
82	Indonésie	V	0,549	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
83	Iran (République islamique d)	V	0,371	2.869,00	0,25	2.869,00	2.869,25	
84	Iraq	V	0,128	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
85	Irlande	V	0,439	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
86	Islande	VII	0,036	494,00	0,00	0,00	0,00	
87	Israël	V	0,561	2.869,00	0,00	2.869,00	2.869,00	
88	Italie	IV	3,189	5.740,00	0,00	0,00	0,00	
89	Jamaïque	VII	0,008	494,00	0,00	0,00	0,00	
90	Japon	III	8,033	11.479,00	0,00	0,00	0,00	
91	Jordanie	VII	0,022	494,00	0,00	0,00	0,00	

AU 31 DÉCEMBRE 2022					Créances – Cotisations fixées pour les membres (cf. 6.2.2)			
	Membres	Catégorie	% du budget des NU 2022	Cotisation	années précédentes	année en cours	Total	années suivantes (cf. 6.2.9)
92	Kazakhstan	V	0,133	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
93	Kenya	VII	0,030	494,00	0,00	0,00	0,00	
94	Kirghizistan	VII	0,002	494,00	0,00	0,00	0,00	
95	Kiribati	VII	0,001	494,00	17,00	494,00	511,00	
96	Kosovo	VII	-	494,00	0,00	0,00	0,00	
97	Koweït	V	0,234	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
98	Lesotho	VII	0,001	494,00	494,00	494,00	988,00	
99	Lettonie	VI	0,050	724,00	0,00	0,00	0,00	
100	Liban	VII	0,036	494,00	0,00	494,00	494,00	
101	Libéria	VII	0,001	494,00	0,00	13,50	13,50	
102	Libye	VII	0,018	494,00	0,00	0,00	0,00	1,87
103	Liechtenstein	VII	0,010	494,00	0,00	0,00	0,00	
104	Lituanie	VI	0,077	724,00	0,00	0,00	0,00	
105	Luxembourg	VI	0,068	724,00	0,00	0,00	0,00	
106	Macédoine du Nord (République de)	VII	0,007	494,00	0,00	0,00	0,00	
107	Madagascar	VII	0,004	494,00	0,00	494,00	494,00	
108	Malaisie	V	0,348	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
109	Malawi	VII	0,002	494,00	494,00	494,00	988,00	
110	Maldives	VII	0,004	494,00	0,00	0,00	0,00	
111	Mali	VII	0,005	494,00	2.498,97	494,00	2.992,97	
112	Malte	VII	0,019	494,00	0,00	0,00	0,00	
113	Maroc	VI	0,055	724,00	0,00	0,00	0,00	
114	Maurice	VII	0,019	494,00	0,00	0,00	0,00	
115	Mauritanie	VII	0,002	494,00	0,00	135,48	135,48	
116	Mexique	IV	1,221	5.740,00	0,00	0,00	0,00	25,00
117	Micronésie (Etats fédérés de Micronésie)	VII	0,001	494,00	0,00	0,00	0,00	0,81
118	Monaco	VII	0,011	494,00	0,00	0,00	0,00	
119	Mongolie	VII	0,004	494,00	0,00	0,00	0,00	
120	Monténégro	VII	0,004	494,00	0,00	0,00	0,00	
121	Mozambique	VII	0,004	494,00	0,00	0,00	0,00	
122	Myanmar	VII	0,010	494,00	0,00	17,00	17,00	
123	Namibie	VII	0,009	494,00	0,00	0,00	0,00	
124	Nauru	VII	0,001	494,00	0,00	0,00	0,00	14,14
125	Népal	VII	0,010	494,00	0,00	0,00	0,00	202,70
126	Nicaragua	VII	0,005	494,00	0,00	0,00	0,00	
127	Niger	VII	0,003	494,00	0,00	0,00	0,00	0,34
128	Nigéria	V	0,182	2.869,00	18.145,00	2.869,00	21.014,00	
129	Norvège	V	0,679	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
130	Nouvelle - Zélande	V	0,309	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
131	Oman	V	0,111	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
132	Ouganda	VII	0,010	494,00	0,00	494,00	494,00	
133	Ouzbékistan	VII	0,027	494,00	0,00	0,00	0,00	
134	Pakistan	V	0,114	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
135	Palau	VII	0,001	494,00	0,00	0,00	0,00	1,44
136	Palestine	VII	-	494,00	0,00	7,00	7,00	
137	Panama	VI	0,090	724,00	0,00	0,00	0,00	9,54

AU 31 DÉCEMBRE 2022					Créances – Cotisations fixées pour les membres (cf. 6.2.2)			
	Membres	Catégorie	% du budget des NU 2022	Cotisation	années précédentes	année en cours	Total	années suivantes (cf. 6.2.9)
138	Papouasie-Nouvelle_Guniée	VII	0,010	494,00	1.465,00	494,00	1.959,00	
139	Paraguay	VII	0,026	494,00	0,00	0,00	0,00	
140	Pays-Bas	IV	1,377	5.740,00	0,00	0,00	0,00	
141	Pérou	V	0,163	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
142	Philippines	V	0,212	2.869,00	0,00	0,00	0,00	113,12
143	Pologne	V	0,837	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
144	Portugal	V	0,353	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
145	Puerto Rico	VII	-	494,00	0,00	0,00	0,00	
146	Qatar	V	0,269	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
147	République arabe syrienne	VII	0,009	494,00	3.673,89	494,00	4.167,89	
148	République centrafricaine	VII	0,001	494,00	14.195,82	494,00	14.689,82	
149	République de Corée	IV	2,574	5.740,00	0,00	0,00	0,00	
150	République de Moldavie	VII	0,005	494,00	0,00	0,00	0,00	
151	Republique démocratique populaire Lao	VII	0,007	494,00	0,00	0,00	0,00	
152	République dominicaine	VI	0,067	724,00	0,00	0,00	0,00	
153	République tchèque	V	0,340	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
154	Roumanie	V	0,312	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
155	Royaume - Uni	III	4,375	11.479,00	0,00	0,00	0,00	
156	Rwanda	VII	0,003	494,00	0,00	0,00	0,00	
157	Saint - Kitts - et - Nevis	VII	0,002	494,00	0,00	0,00	0,00	
158	Saint-Siège / Cité du Vatican	VII	-	494,00	0,00	0,00	0,00	
159	Saint-Vincent-et-les-Grenadines	VII	0,001	494,00	0,00	14,47	14,47	
160	Sainte-Lucie	VII	0,002	494,00	0,00	0,00	0,00	
161	Samoa	VII	0,001	494,00	0,00	0,00	0,00	7,00
162	Sao Tomé-et-Principe	VII	0,001	494,00	0,00	0,00	0,00	
163	Sénégal	VII	0,007	494,00	0,00	17,00	17,00	
164	Serbie	VII	0,032	494,00	0,00	0,00	0,00	
165	Seychelles	VII	0,002	494,00	0,00	494,00	494,00	
166	Sierra Leone	VII	0,001	494,00	0,00	0,00	0,00	
167	Singapour	V	0,504	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
168	Slovaquie	V	0,155	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
169	Slovénie	VI	0,079	724,00	0,00	0,00	0,00	
170	Somalie	VII	0,001	494,00	0,00	0,00	0,00	84,98
171	Soudan	VII	0,010	494,00	1.447,00	494,00	1.941,00	
172	Soudan du Sud	VII	0,002	494,00	0,00	494,00	494,00	
173	Sri Lanka	VII	0,045	494,00	0,00	0,00	0,00	
174	Suède	V	0,871	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
175	Suisse	IV	1,134	5.740,00	0,00	0,00	0,00	
176	Suriname	VII	0,003	494,00	1.447,00	494,00	1.941,00	
177	Tadjikistan	VII	0,003	494,00	0,00	0,00	0,00	
178	Tanzanie (République - Unie de)	VII	0,010	494,00	0,00	7,37	7,37	
179	Tchad	VII	0,003	494,00	1.906,00	494,00	2.400,00	
180	Thaïlande	V	0,368	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
181	Timor-Leste	VII	0,001	494,00	0,00	0,00	0,00	885,58
182	Togo	VII	0,002	494,00	509,00	494,00	1.003,00	

AU 31 DÉCEMBRE 2022					Créances – Cotisations fixées pour les membres (cf. 6.2.2)			
	Membres	Catégorie	% du budget des NU 2022	Cotisation	années précédentes	année en cours	Total	années suivantes (cf. 6.2.9)
183	Tonga	VII	0,001	494,00	0,00	18,00	18,00	
184	Trinité - et - Tobago	VII	0,037	494,00	0,00	0,00	0,00	
185	Tunisie	VII	0,019	494,00	0,00	0,00	0,00	
186	Turquie	V	0,845	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
187	Tuvalu	VII	0,001	494,00	0,00	21,47	21,47	
188	Ukraine	VI	0,056	724,00	0,00	0,00	0,00	
189	Uruguay	VI	0,092	724,00	0,00	0,00	0,00	62,00
190	Vanuatu	VII	0,001	494,00	0,00	0,00	0,00	
191	Venezuela (République bolivarienne du)	V	0,175	2.869,00	13.714,36	2.869,00	16.583,36	
192	Viêt Nam	VI	0,093	724,00	0,00	0,00	0,00	
193	Yémen	VII	0,008	494,00	0,00	9,11	9,11	
194	Zambie	VII	0,008	494,00	0,00	494,00	494,00	
195	Zimbabwe	VII	0,007	494,00	1.447,00	494,00	1.941,00	
Membres Associés								
196	AISCCUF	V	-	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
197	OISC/CPLP	V	-	2.869,00	0,00	4,27	4,27	
198	IIA	V	-	2.869,00	0,00	2.869,00	2.869,00	
199	Banque mondiale	V	-	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
200	UEMOA	V	-	2.869,00	0,00	0,00	0,00	
Membres Affiliés								
201	Guam	VII	-	494,00	0,00	0,00	0,00	11,27
202	Commonwealth des Îles Mariannes du Nord	VII	-	494,00	0,00	0,00	0,00	49,03
	TOTAL			380.380,00	105.818,59	43.960,77	149.779,36	20.246,75

